

De: APST37 <contact@sarbacane.apst37.fr>
Envoyé: mardi 2 juin 2020 17:32
À: TESSIER Christèle
Objet: Nouvelles Fiches Conseils Métiers

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



COVID-19

Fiches conseils métiers

2 juin 2020

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Dans la continuité de nos précédents mails, nous vous informons que le **Ministère du Travail** a mis en ligne de nouvelles **FICHES CONSEILS MÉTIERS** classées par type d'activité :

Fiches éditées par le Ministère du Travail

- [Problématiques communes à tous les métiers](#)
- [Agriculture, élevage, agroalimentaire, jardins et espaces verts](#)
- [Commerce de détail, restauration, hôtellerie](#)
- [Propreté, réparation, maintenance](#)
- [Industrie, production](#)
- [Transports, logistique](#)
- [Autres services](#)

Guides édités par les organisations professionnelles

- [Transports, logistique, réparation cycles et auto](#)

- [BTP, construction, matériaux](#)
- [Autres secteurs](#)

+ d'infos sur le site du [Ministère du Travail](#)

Certaines précisions ont pu être apportées par les services de santé au travail de la région Centre Val de Loire par la mutualisation de leurs ressources et les situations vécues par leurs propres adhérents. De nouvelles fiches ont été mises en ligne :

- [Bars-Restaurants](#)
- [Commerces de prêt à porter, chaussures et accessoires de mode](#)
- [Petite enfance : réouverture des crèches collectives](#)
- [Protéger la santé mentale et physique dans le cadre de la reprise d'activité](#)
- [Réouverture de votre entreprise](#)
- [Salons de coiffure](#)
- [Télétravail : comment l'organiser à la maison](#)
- [Télétravail : exercices de récupération](#)

+ d'infos sur www.apst37.

Nous vous rappelons que ces fiches sont indispensables pour la bonne mise à jour de votre [Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels](#) (DUER). Le Ministère du Travail rappelle que « l'employeur doit concrètement passer en revue les circonstances dans lesquelles les salariés peuvent être exposés au virus ». A cet égard, leur mise en œuvre est indispensable à la bonne marche de l'entreprise.

Votre médecin du travail se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous conseiller durant cette période d'épidémie.

N'hésitez pas à le joindre via son adresse mail professionnelle.

Bien sincèrement,

Le Pôle Relations Adhérents APST37
2 avenue du Professeur Alexandre Minkowski
37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS
www.apst37.fr
relationsadherents@apst37.fr

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)